

## Appel à propositions

---

*Etude d'opportunité pour la création d'une certification,  
encadrant la fonction de directeur(trice) d'établissement*

*Branche Enseignement privé indépendant*

**Akto**

**Pour le compte de la Branche Enseignement privé indépendant**

## La Branche de l'Enseignement Privé Indépendant

### Périmètre :

Les établissements adhérant à la FNEP (Fédération Nationale de l'Enseignement Privé) proposent un large choix de structures, de pédagogies et de niveaux, qui vont du jardin d'éveil à l'enseignement supérieur. Tous les établissements respectent les programmes officiels lorsqu'ils préparent à des diplômes d'Etat.

Plusieurs champs sont concernés par les activités de la Branche.

- Enseignement primaire ou pré-primaire
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire général
- Enseignement secondaire technique ou professionnel
- Enseignement post-secondaire non supérieur
- Enseignement supérieur avec recherche
- Enseignement supérieur
- Enseignement culturel
- Enseignement à distance
- Enseignement alterné et en apprentissage

### Principaux métiers : 3 filières principales regroupent des métiers variés

- Personnel administratif et de service
- Personnel d'encadrement pédagogique
- Personnels enseignants : la famille des enseignants est large et englobe entre autre, pour l'enseignement à distance, les enseignants mais aussi, les concepteurs(trices) de programme, les correcteurs(trices) etc...

### Données clés :

#### *Entreprises*

- 1500 entreprises, soit environ 2500 établissements
- 60% sont des TPE, l'enseignement supérieur étant l'activité principale

#### *Salariés*

- 30 000 salariés

Code IDCC : 2691

(Source : Panorama de la branche de l'Enseignement Privé Indépendant – Année 2018)

## Contexte et objet du présent appel à propositions

La Branche professionnelle de l'Enseignement Privé Indépendant s'est engagée dans une démarche de certification des qualifications professionnelles depuis quelques années.

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

### OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM DE AKTO  
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

Elle a ainsi développé une certification inscrite au Répertoire Spécifique, le Certificat de Compétence Pédagogique et entamé des travaux en 2020 pour créer un certificat de qualification professionnelle, visant à certifier les compétences pédagogiques de la profession d'enseignant dans son secteur.

Les structures des établissements couvrent tous les domaines de l'enseignement (général, technique, technologique et professionnel), par des approches pédagogiques différentes, souvent originales. Ces approches pédagogiques différenciées, sont en mesure de répondre aux besoins de plus en plus spécifiques des étudiants et des élèves, des demandes ministérielles, des parents, des enseignants et de toutes les parties prenantes de plus en plus présentes.

Les domaines d'activités des enseignants et enseignants chercheurs, sont en forte évolution professionnelle par l'exigence de mises à jour des pratiques et des compétences demandées au salarié, ainsi que par les obligations d'accueil de nouveaux publics : très jeunes enfants, élèves ou apprenants ayant une déficience ou en alternance, il s'agit :

- de l'enseignement,
- de la pédagogie dont enfance et handicap,
- de la formation en alternance

Dans l'enseignement professionnalisant (secondaire ou supérieur), les écoles privées ont fortement développé les formations enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) dont elles représentent une très large partie des titres ainsi reconnus.

Certains enseignements sont à créer pour des métiers qui n'existent pas encore.

Les établissements de l'enseignement indépendant se distinguent de ceux de l'Education nationale, par la création, l'adaptation d'un programme par et à l'école et par la pédagogie mise en place.

Une réglementation plus stricte encadre le métier de dirigeant d'établissements scolaires<sup>1</sup>, depuis 2018. La croissance des établissements privés connaît un fort développement en réseaux, couplé à un phénomène de concentration des groupes. La branche de l'Enseignement Privé Indépendant a la volonté de construire une formation certificative qui permettrait de pourvoir les postes de direction, soit par recrutement externe, soit par la montée en compétences de cadres travaillant déjà dans les établissements, mais surtout donner à cette certification, la garantie de la qualité de la personne exerçant la responsabilité de dirigeant dans la profession.

Les domaines de compétences sur lesquels s'exercent la profession sont les plus divers et variés, du management des équipes, à la sécurisation des bâtiments, la comptabilité... jusqu'à l'équipement numérique des structures.

**C'est à partir de ces constats, que la Branche de l'Enseignement Privé Indépendant souhaite aujourd'hui développer une nouvelle certification, afin de reconnaître et certifier des compétences des directeurs d'établissements de sa branche.**

Dans cette perspective, cet appel à propositions liste les travaux et livrables attendus du prestataire extérieur, à propos de l'étude d'opportunité.

---

<sup>1</sup> Référence à la loi Gatel du 13 avril 2018 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036798673/>

## Travaux et livrables attendus

La prestation demandée se compose d'un lot :

- **1/Etudier l'opportunité de créer une nouvelle offre de formation professionnelle pour les directeurs d'établissements de la branche, à visée certificative :**
    - Préciser l'enjeu de la certification : objectif de la branche et périmètre du ou des métiers ciblés, intégrant la dimension réglementaire, selon les établissements et leurs spécificités.
    - Les flux : une enquête quantitative, auprès des établissements de la branche sera nécessaire afin de préciser le cadre, les flux et le périmètre nécessaires à l'occupation du poste de directeur, en pleine capacité.
    - L'enquête recherchera les besoins en formation des directeurs et leur appétence envers une formation, la remise à niveau de compétences stratégiques sur les postes de direction, la reconnaissance d'acquis professionnels, la montée en compétence de personnes désirant accéder à des postes de direction etc...
    - Mesurer le niveau d'adhésion vis-à-vis du projet de certification et son utilité
    - Démontrer la valeur d'usage de la future certification : un effet sur l'insertion des personnes dans l'emploi ou dans leurs postes (évolution professionnelle, qualification)
  
  - **2/Mener des entretiens qualitatifs auprès d'un panel (10 à 15 entretiens) :** Dresser une typologie des directeurs d'établissements, leurs activités, leurs formations, leurs passés professionnels, leurs niveaux d'adhésion ; apprécier l'opportunité de mettre en place une nouvelle certification auprès d'un panel de directeurs d'établissements, afin de valider les compétences pressenties, approfondir, appréhender les pratiques RH, proposer un parcours certifiant en adéquation avec les besoins des salariés.
- Le panel tiendra compte des différents établissements et type d'enseignements de la branche, ayant répondu à l'enquête, en établissant des éléments prospectifs qui permettront d'anticiper des renforcements de compétences identifiées.
- Il est demandé de présenter différents scénarios afin de conseiller la branche sur l'opportunité ou non d'une création d'une certification et de son dépôt éventuel à l'un ou l'autre répertoire.**
- **Le prestataire sera force de proposition pour toute autre suggestion qu'il jugerait utile à l'étude d'opportunité**

📎 Livrable : Rédaction d'une étude sous word (selon les critères de France compétences), d'une synthèse de ce rapport (PPT), et d'une infographie de 4 pages maximum présentant les principaux résultats de l'étude d'opportunité, afin d'identifier les compétences essentielles, spécifiques en évolution ou émergentes, aux missions demandées à un directeur d'établissement (typologie).

## Facteurs clés de succès :

- Les livrables produits seront visuels et appropriables par un public de professionnels non experts du champ des études ;
- L'organisation de points d'étapes réguliers entre le prestataire et AKTO concernant l'avancée du projet, la mobilisation des acteurs, la communication auprès d'eux et la réalisation des livrables ;
- Le respect du bon de commande, des coûts et des délais ;
- La qualité des contenus et des livrables, gage de la qualité de la prestation.

## En complément, le prestataire se devra :

- de rendre compte auprès des partenaires sociaux (intervenir en CPNEFP)
- d'adopter une posture de conseil (force de proposition, pédagogie, ...)
- d'informer régulièrement le commanditaire sur les avancées de la mission
- de veiller à la fiabilité des productions (pertinence, opérationnalité, ...)
- de transmettre, dans les délais convenus, des livrables de qualité « clés en main » qui pourront être réutilisés (format électronique et actualisable) par les commanditaires qui en auront la pleine propriété (totalité des fichiers sources).

## Parties prenantes

### > La Fédération<sup>2</sup>

FNEP : Fédération Nationale de l'enseignement privé

Leur rôle est de représenter, informer, former et défendre la profession.

### > Les organisations représentant les salariés :

SNEPL CFTC : syndicat national de l'enseignement privé laïque

SNPEFP CGT : Syndicat national des personnels de l'enseignement et de la formation privés

FEP CFDT : Fédération formation et enseignement privé

SYNEP CFE-CGC : Syndicat national de l'enseignement privé

>AKTO<sup>3</sup>, Opérateur de compétences de la Branche : les partenaires sociaux ont délégué l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux à Akto.

## Critères d'appréciation des candidatures

Les propositions devront :

---

<sup>2</sup> Site internet : [www.fnep.net](http://www.fnep.net)

<sup>3</sup> <https://www.akto.fr/>

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

- Comporter une présentation générale du cabinet de prestation
- Démontrer leur bonne compréhension de la mission
- Exposer la méthodologie envisagée pour répondre aux livrables attendus (des exemples seront appréciés)
- Formaliser les informations suivantes :
  - La composition de l'équipe mobilisée, le profil des intervenants dont les CV mettront en valeur le lien avec le type de prestation ici concernée et l'interlocuteur référent pour ces travaux : Une bonne connaissance de l'enseignement et du secteur de la branche seront appréciables, afin de bien comprendre le périmètre et le dimensionnement des établissements dans le cadre du panel.
  - Une liste de références pour des projets similaires (Etude d'opportunité pour des certifications, études pour des branches, pour des Opcos...)
  - Un planning (cadrage, production, restitutions)
  - **Une proposition tarifaire (€ HT & TTC) détaillée avec le nombre de jours envisagés avec le/les intervenants identifié/s.**
  - Aucune sous-traitance des travaux n'est autorisée pour la réalisation de la prestation
- **La proposition est rédigée dans un rapport maximum de 5 feuilles recto-verso soit 10 pages.**

## Budget & Calendrier

Les propositions budgétaires devront couvrir l'ensemble des coûts et frais engagés pour la réalisation des travaux, notamment les éventuels frais de transport, d'hébergement et de restauration.

> Calendrier souhaité :

- Lancement des travaux prévus : Février 2022
- Fin des travaux attendue pour : mai 2022

## Modalités de réponse

- Mise en ligne prévue le 14/10/21

La réponse devra être adressée :

**Au plus tard le : 4/12/2021**

- Sous format électronique à : Anne-Françoise SALADIN, <anne-francoise.saladin@akto.fr> et Edith LOGEREAU, <edith.logereau@akto.fr>

La décision de la Branche interviendra suite à l'examen paritaire des propositions transmises.

Une audition pourra être organisée si nécessaire.

Les candidats seront individuellement informés de la suite donnée à leur proposition suite à leur examen.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du comité technique.

La Branche/l'OPCO n'est engagé qu'après notification et conventionnement avec le prestataire.

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE